

Contribution de Pierre Stoeber  
[pierre.stoeber@laposte.net](mailto:pierre.stoeber@laposte.net)  
06 80 46 44 96

**Le jeudi 21 septembre :**

**« Gisement à réceptionner à Romainville à l'horizon 2023 et 2030 »**

Le dossier de concertation manque singulièrement d'éléments permettant aux habitants de s'approprier cette question du gisement à réceptionner.

Les modalités retenues d'accès aux ateliers sont anti-démocratiques et socialement inéquitables, puisqu'elles privilégient uniquement les « sachants ».

Le bassin versant comprend d'une part, la moitié au moins des arrondissements parisiens, concernant plus d'un million d'habitants ; d'autre part, les 400 000 hts de l'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble.

Par ailleurs, le Tri à la source des biodéchets est conçu pour l'instant comme « progressif », alors qu'il doit être de 100% en 2025, soit dans 7 ans seulement. Nous avons peu d'informations sur le territoire parisien. En revanche, en tant que citoyen, je peux témoigner que sur le territoire d'Est Ensemble, les incitations au tri sélectif, notamment des biodéchets, sont faibles. Les citoyens qui se sont emparés de cette question n'ont pas été beaucoup encouragés – il y a là un levier d'action important. Car, en tout état de cause, les biodéchets représentent 900 000 t, plus du quart des OMR du bassin versant.

Il nous manque aussi les informations sur les biodéchets traités, sur le bassin versant. On nous annonce 1 000t sur l'ensemble du territoire du Sycotm, combien sur le bassin versant de ce gisement destiné à Romainville ? un 10<sup>e</sup>, soit 100 t, soit 1/9000 e du gisement. Afin d'aboutir à 100% de récupération des biodéchets en 2025, on pourrait donc espérer qu'en 2023, les ¾ des biodéchets soient déjà triés, soit 675 000 t. Il y a donc des progrès à faire, et l'implication de la population par les collectivités locales ou leur représentant comme le Sycotm, est nécessaire. Et les hypothèses pour 2023 de 22kg de biodéchets/habitant sont loin du ¼ des OMR visé pour 2025.

Autre Point central : la tarification incitative n'a toujours pas été mise en place. Or, c'est une mesure fondamentale pour impliquer la population dans le tri sélectif. Le Sycotm devrait inciter ses membres (les communes regroupées pour une bonne part en EPT de la Métropole du Grand Paris (MGP), et Paris) à la mettre en place, alors qu'elle n'existe que dans le Sud de l'Essonne – 1% seulement de la population concernée par les travaux de l'ORDIF.

Par ailleurs, les projections des objectifs de la loi sur la Transition Énergétique réalisées par l'ORDIF en lien avec l'art. R 541-17 II du code de l'environnement font apparaître une capacité de traitement de 516 000 t en 2015, très proche et quasi suffisante au regard des objectifs 2025. Il ne semble donc pas qu'il y ait urgence à augmenter les capacités de traitement du centre de Romainville par rapport à l'ensemble du territoire couvert par le Sycotm.

En conclusion, la directive 2008/98/CE définit une hiérarchie dans la gestion des déchets, hiérarchie dans laquelle la prévention est première, bien avant la préparation à la réutilisation, et le recyclage. Les autres valorisations, notamment énergétique, telle que préconisée par ce projet de futur centre des traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny sont vraiment la dernière étape avant élimination, et devrait représenter un pis-aller par rapport à la prévention. Or, sous couvert de répartition institutionnelle des délégations autour des déchets,

les collectivités locales sont en retard sur la mobilisation citoyenne, qui elle est conforme aux objectifs du Plan régional d'élimination des déchets (PREDMA).